



association
"entraide
Le Relais"

LOGEMENTS D'INSERTION

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14
Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	LES LOGEMENTS D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL HORS EMS	2
1.1	Rappel des objectifs.....	2
2	REALISATION	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale.....	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés	3
2.5	Les sorties des logements accompagnés	4
2.6	Durée moyenne d'occupation.....	4

1 LES LOGEMENTS D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL HORS EMS

1.1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHR, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devrait permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 REALISATION

2.1 Nombre de ménages accompagnés

L'association a accompagné 4 ménages. Entraide Le Relais a un agrément pour deux logements d'insertion, cependant, afin de couvrir les 12 mois annuels, nous avons accompagnés 4 ménages.

Depuis 2019, les 4 appartements mis à disposition pour les familles sont loués auprès d'OPUS 67 au siège de WISSEMBOURG (dont 2 logements en bail glissant – 1 sur WISSEMBOURG et 1 sur WOERTH).

Baux glissants : au vu de l'urgence de ces deux situations, le bailleur social a souhaité des baux glissants pour que l'attribution du logement puisse aboutir. Une des familles avait une dette locative et la personne ayant intégré un T2 à WOERTH a vécu dans un bunker avant d'avoir été relogé provisoirement par la mairie de la commune.

2.2 Composition familiale

	Couple avec enfant(s)	Couple sans enfant	Homme seul	Homme avec enfant(s)	Femme avec enfant(s)	Total
2018	1				4	4
2019	1		1		2	4

2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources

	Salariés, dont temps partiel et/ou temporaire	Indemnités journalières	Chômage indemnisé	Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement
2019	1	1	1	1

Les 4 ménages accompagnés ont payé leur loyer et aucune mise en jeu du cautionnement FSL n'a été sollicitée en 2019.

Remarque : Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, santé, financière, insécurité liée à un ex-conjoint menaçant... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à renseigner un SI-SIAO.

Une famille arménienne vivant dans sa voiture à Strasbourg a été orientée en LI à Wissembourg, bien que Strasbourg restait leur demande. Cependant, au vu de la saturation des services à Strasbourg, ils ont accepté d'intégrer le logement de Wissembourg.

Les familles relogées grâce aux baux glissants l'ont été dans le cadre d'un ASLL initialement classique et en partenariat avec le bailleur.

2.5 Les sorties des logements accompagnés

Pas de sorties en 2019.

L'association a été amenée à résilier deux logements en début d'année et a ainsi compensé les taux de vacances par l'accompagnement de 4 ménages en cours d'année.

2.6 Durée moyenne d'occupation

- 10,5 mois en LI
- 8 mois en bail glissant

En 2019, aucune famille n'a quitté le logement d'insertion pour être locataire en titre. Pour l'une d'entre elles, le relogement sur l'Eurométropole aurait pu aboutir rapidement si l'absence d'avis d'imposition de 2018 n'avait pas été le frein, alors que la famille était encore en Arménie à ce moment-là.

Nous sommes dans ce cadre face à des contradictions manifestes. Cette famille, qui aurait pu sortir du logement depuis plusieurs mois, a été contrainte de se maintenir à Wissembourg à cause d'un avis d'imposition manquant. Dès que leur dossier était « complet » en janvier 2020, il est passé en commission et un logement leur a été proposé sur Strasbourg pour février 2020.

Un bail a glissé au 1^{er} décembre 2019 suite à 8 mois d'occupation sans difficulté majeure d'occupation du logement à WOERTH. En l'absence des deux derniers avis d'imposition, OPUS 67 avait demandé le bail glissant le temps du traitement de ces déclarations d'impôts.